



Chiffres clés

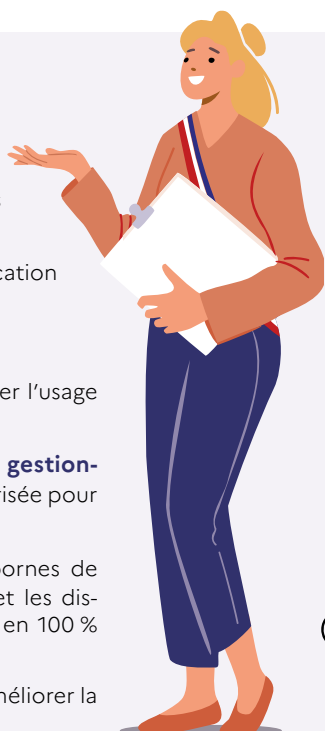
- **75 %** de l'énergie utilisée par nos voitures sert à transporter des sièges vides^[1].
- **1,1 M** de trajets du quotidien en **covoiturage intermédiaire** en mars 2026, la barre du million de trajets mensuels en covoiturage a été franchie en France^[2].
- **163 000** en avril 2025, c'est le nombre de points de recharge électrique ouverts au public en France. Une évolution de + 30 % en un an^[3].
- **60 %** des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués en voiture, seulement 5 % à vélo^[4].



1. Observatoire national du covoiturage quotidien, 2025.
2. Observatoire national du covoiturage quotidien, 2026.
3. Baromètre national des infrastructures de recharge ouvertes au public, 2025.
4. Source : INSEE, INSEE Première n° 1835, 2021.

En tant qu'élu(e), je peux...

- **Faire de l'accès à une mobilité durable pour tous une priorité de mon mandat**, en intégrant la préservation de la biodiversité dans les aménagements.
- **Déployer un plan vélo motivant** : pistes cyclables, aides à l'achat, location longue durée de vélo électrique, parkings sécurisés près des gares.
- **Faire connaître et tester des véhicules intermédiaires.**
- **Faciliter le covoiturage et les services d'autopartage** pour optimiser l'usage des voitures.
- **Prendre des mesures directes, ou engager un dialogue avec les gestionnaires de voirie, pour sécuriser les mobilités** : réduire la vitesse autorisée pour les véhicules et limiter le transit des poids lourds.
- **Encourager le passage aux véhicules électriques** : installer des bornes de recharge, informer les habitants sur les avantages de ces véhicules et les dispositifs d'aides à l'achat existants et convertir son parc de véhicules en 100 % électrique pour l'exemple.
- **Modifier des plans de circulation** pour limiter le trafic de transit et améliorer la sécurité des piétons aux abords de lieux publics.



ADEME - Juillet 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER



012838-14



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉPLOYER DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ ALTERNATIVE EN ZONE RURALE



?

Pourquoi

est-il important de développer d'autres modes de transport en milieu rural et périurbain ?

Les collectivités jouent un rôle clé pour limiter le recours automatique à la voiture individuelle, et notamment pour accompagner les habitants des zones périurbaines et rurales, contraints d'utiliser leur véhicule au quotidien. C'est un enjeu pour le climat, la qualité de l'air, le pouvoir d'achat des habitants.

Poursuivre dans cette logique contribuerait également à accroître la perte de la biodiversité, en fragmentant les milieux naturels et en contribuant à

l'artificialisation des sols. Développer des alternatives à la voiture en zone rurale ne répond donc pas seulement à des impératifs climatiques et sociaux, c'est aussi un levier pour maintenir les services rendus par la nature, indispensables à la qualité de vie des habitants.

Pour y parvenir, la planification est une étape clé pour simplifier les déplacements et diversifier l'offre de solutions de mobilités pour les habitants.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Répondre aux besoins de mobilité des habitants.

... en réalisant une enquête sur les habitudes des habitants et leur profil socio-économique, la géographie du territoire et ses pôles d'activité. On identifie les « **zones blanches** » et les sources d'insatisfaction sur les offres de transport existantes. On peut mettre en place en réponse, par exemple, un service de transport à la demande, flexible. Les services de mobilité solidaire comme le transport d'utilité sociale (le TUS, organisé par des associations et s'appuyant sur des voitures de chauffeurs bénévoles) permettent d'aider les plus contraints à accéder à une mobilité autonome.

Encourager la mobilité partagée.

... en aménageant des aires de **covoiturage** aux abords des routes fréquentées. On développe des services de covoiturage et d'autopartage.



Pour aller plus loin...

... consulter le guide Territoires ruraux et péri-urbains : des clés pour réussir son projet de mobilité - ADEME / CEREMA, 2025 (<https://www.cerema.fr/fr/actualites/territoires-ruraux-peri-urbains-cles-reussir-son-projet>).

Soutenir la circulation de véhicules à faibles émissions.

... en installant des **stations de recharge** pour voitures électriques, afin de contribuer au plan d'électrification des usages. La collectivité investit aussi dans une flotte électrique et peut proposer aux habitants d'utiliser une partie des véhicules quand le personnel ne s'en sert pas.

Diversifier les solutions de mobilité individuelles grâce aux véhicules intermédiaires électriques.

Dans les territoires ruraux, les trajets sont nombreux et plus longs que dans les zones urbaines. Certains déplacements de proximité, sur des dessertes locales, peuvent être adaptés à l'usage de véhicules électriques dits intermédiaires, légers et peu consommateurs en énergie (petites voitures électriques, quadricycles légers, voire vélos-cargos en cœur de bourg). On les fait connaître en expérimentant leurs usages sur le terrain.

Prendre des mesures pour développer l'usage du vélo traditionnel ou électrique.

Avec des **véloroutes** et des voies vertes, des parkings sécurisés (notamment en gare), une flotte de vélos électriques en libre-service, un service de réparation...

Coordonner ses efforts, unir ses moyens

À l'échelle d'une petite commune rurale, agir seule sur les questions de mobilité reste souvent difficile : faibles moyens financiers, ingénierie limitée, distances importantes ou encore faible densité d'utilisateurs compliquent la mise en place de solutions efficaces. Porter activement le sujet à l'échelle intercommunale — communauté de communes, territoires de projets comme les PETR ou les Parcs naturels régionaux lorsqu'ils existent — permet de mutualiser les moyens, de penser les déplacements à l'échelle des bassins de vie réels et de construire des services plus cohérents pour les habitants. Cette coopération permet aussi aux petites communes d'accéder plus facilement aux financements, à l'ingénierie technique et à des projets plus ambitieux en matière de transition écologique.



Ils le font déjà !

1

Véhicule intermédiaire pour déposer les enfants à l'école

Tressin (1 500 habitants)

Dans cette commune, le conseil municipal a fait le choix d'un véhicule intermédiaire pour assurer le ramassage scolaire : un quadricycle à assistance électrique construit majoritairement en bois, et pesant seulement 200 kg pour 9 passagers. Conduit par un adulte, propulsé par les enfants, ce vélobus circule chaque matin dans le village. Le dispositif permet non seulement de réduire les trajets en voiture, mais aussi de favoriser l'exercice physique et de donner le goût des mobilités actives.

3

La route bleue : service de covoiturage gratuit

Communauté de communes des Monts du Pilat (15 000 habitants)

La Communauté de Communes des Monts du Pilat a développé un service gratuit de covoiturage, sur l'axe majeur de la Route Départementale reliant Annonay à Saint-Étienne, en prenant appui sur une plateforme de covoiturage privée. Quelques 10 000 voitures empruntent cette route tous les jours. L'objectif : réduire le nombre de voitures sur cet axe, faciliter les trajets du quotidien, réduire les coûts de transport, la pollution et le nombre d'accidents.



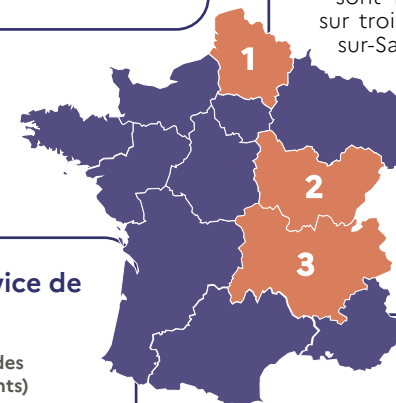
2

Auto-Campagne : des véhicules électriques en partage dans trois villages

Communauté de communes Terres de Saône (14 000 habitants)

La Communauté de Communes des Terres de Saône a mis en place le dispositif Auto-Campagne afin de proposer une solution de mobilité accessible en milieu rural. Six véhicules électriques en autopartage d'une autonomie de près de 280 km réels — trois berlines et trois utilitaires — sont mis à disposition des habitants sur trois communes du territoire : Port-sur-Saône, Saint-Rémy-en-Comté et Fleurey-lès-Faverney.

Les véhicules peuvent être réservés en ligne et utilisés 24h/24, à un tarif accessible. Ce service complète l'offre locale de transport à la demande et participe à la transition écologique des déplacements du quotidien.



4

Schéma ambitieux de mobilité durable

PETR Pays de Balagne (30 000 habitants)

Trente-six communes rurales de Corse ont pu coordonner leurs efforts pour améliorer la mobilité, dans le cadre du Pôle d'équilibre territorial et rural Pays de Balagne. Grâce à un travail de concertation et à la mutualisation des moyens d'action, une voie verte de 24 km a été créée. Elle offre un itinéraire sécurisé pour les cyclistes entre deux pôles urbains. Plusieurs vélos à assistance électrique sont disponibles en location courte durée. Une trentaine de bornes de recharge pour véhicules électriques ont été réparties dans plusieurs communes, favorisant le passage à l'électrique. Une étude est également en cours pour implanter des navettes maritimes, qui pourraient compléter l'offre de transport collectif sur la côte.